

*Le Président*

Madame Mireille BENEDETTI  
Présidente de l'Agence régionale pour l'environnement  
Agence régionale de la biodiversité  
22 rue Sainte Barbe  
CS 80 573  
13 205 MARSEILLE cedex 01

Affaire suivie par : Anne THEVENOT  
Direction de l'ingénierie territoriale  
Service ingénierie aux territoires  
☎ : 04 22 79 01 93/04 83 95 64 53  
Nos réf : D19-05353

Toulon, le 06/01/2020

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 16 octobre 2019 je vous informais du souhait du Département du Var de sortir du Syndicat mixte de l'ARPE-ARB et la commission permanente du mois de novembre a délibéré en ce sens.

En effet, le Département du Var souhaite se recentrer sur ses compétences telles que définies par la loi NOTRe, et, pour rester dans son rôle d'échelon de solidarité, va développer les missions d'assistance technique qu'il mettra à disposition de communes rurales à faible potentiel financier.

Je joins à ce courrier la délibération en question (n° G3 du 18 novembre 2019) et souhaiterais qu'elle soit présentée au prochain comité syndical afin que les membres du syndicat mixte entérinent cette décision, comme cela a pu être fait récemment pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Marc GIRAUD  






# LE DÉPARTEMENT

## Commission permanente

### Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 novembre 2019

N° : G3

**OBJET** : RETRAIT DU DEPARTEMENT DU VAR DU SYNDICAT MIXTE DE L'AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT / AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE (ARPE-ARB) PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR A MARSEILLE

La séance du 18 novembre 2019 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, la présidence est assurée par Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil départemental.

**Présents** : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Patricia ARNOULD, Mme Hélène AUDIBERT, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BERNARDINI, M. Sébastien BOURLIN, M. Robert CAVANNA, M. Guillaume DECARD, Mme Françoise DUMONT, M. Marc GIRAUD, Mme Jessica HOET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Muriel LECCA-BERGER, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, M. Louis REYNIER, M. Francis ROUX, Mme Marie RUCINSKI-BECKER, Mme Andrée SAMAT.

**Procurations** : M. Jean-Bernard MIGLIOLI à Mme Marie RUCINSKI-BECKER, M. Joseph MULE à M. Marc GIRAUD, Mme Valérie RIALLAND à M. Thierry ALBERTINI, M. Jean-Pierre VERAN à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Laetitia QUILICI à Mme Patricia ARNOULD, Mme Véronique BACCINO à M. Bruno AYCARD, M. Alain BENEDETTO à Mme Muriel LECCA-BERGER, Mme Nathalie BICAIS à M. Francis ROUX, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Julie LECHANTEUX à Mme Jessica HOET.

**Excusés** : M. Richard SERT.

**Absents** : M. Michel BONNUS, M. François CAVALLIER, Mme Caroline DEPALLENS, M. Jean-Guy DI GIORGIO, Mme Manon FORTIAS.

La Commission permanente du Conseil départemental est appelée à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A6 du 26 juin 2018 donnant délégation à la Commission permanente,

Vu la délibération n° G1 de la Commission permanente du 27 mai 2019 approuvant les nouveaux statuts de l'ARPE-ARB,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission valorisation et préservation du cadre de vie du 5 novembre 2019

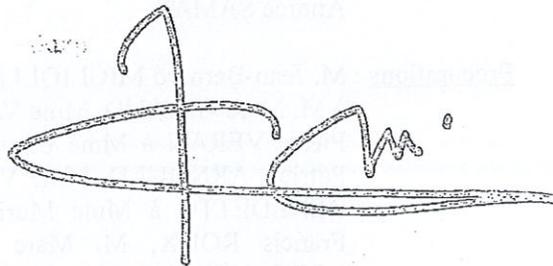
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le retrait du Département du Var du syndicat mixte de l'Agence régionale pour l'environnement/Agence régionale de la biodiversité (ARPE-ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur dont le siège social est situé 22 rue Sainte-Barbe 13002 Marseille,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Adopté à l'unanimité.**



Signé : Marc GIRAUD  
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2019  
Référence technique : 083-228300018-20191118-lmcl1066-DE-1-1

Acte certifié exécutoire  
le 28/11/2019

Pour le Président du Conseil départemental,  
le directeur général des services,  
Paul THOMAS DESESSARTS

